

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MAS Grégoire, MARCOU Philippe, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle.

ABSENTE EXCUSEE : ZARA Gwenaëlle (procuration Madame BOUTINAUD Monique)

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS :**

Approbation de la création d'un SIVU

Election de deux délégués titulaires et deux suppléants pour siéger au comité syndical

Modification des collectivités adhérentes au SIAEP

Approbation de l'installation de trois radars pédagogiques aux entrées du village.

Décision d'une « éclaircie sélective » parmi les pins constituant une partie de la forêt communale.

Demande de subvention fond de soutien à la restauration du lavoir de la « Fond d'Alba ».

- **INFORMATIONS DIVERSES**

- **QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS :

1) Approbation de la création d'un SIVU :

En raison du regroupement des RPI Fajoles, Masclat, Lamothe Fènelon et Anglars Nozac, Milhac, Rouffilhac et Saint Cirq Madelon, il convient de procéder à la création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à vocation unique) afin d'assurer l'organisation et la gestion de l'ensemble du secteur scolaire représenté.

Madame le Maire donne lecture des statuts et soumet au vote cette création qui est approuvée.

2) Election de délégués au Comité Syndical :

Suite à la création du SIVU, il convient « d'élire » deux délégués syndicaux titulaires et deux suppléants.

Monsieur MAS Grégoire et Madame BOUTINAUD Monique sont candidats titulaires

Monsieur GILET Georges et MARCOU Philippe sont candidats suppléants.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3) Modification des collectivités adhérentes au SIAEP de Payrac :

La commune de Saint Julien de Lampon, adhérente au SIAEP de Payrac pour la compétence « eau potable » fait partie de la communauté de commune du Pays de Fènelon. Cette dernière a pris la compétence « eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2018 mais a fait le choix de ne pas exercer cette compétence directement. La communauté du Pays de Fènelon devient collectivité membre en place de la commune de Saint Julien de Lampon qui sera représentée par deux membres de ladite collectivité. Avis favorable de l'assemblée.

4) Installation de Radars Pédagogiques :

Madame le Maire souhaite l'installation de radars pédagogiques aux entrées du village. Ces derniers ont prouvé leur efficacité en termes de baisse de vitesse. Elle pense que cette implantation permettrait une circulation en vitesse réduite. Elle fait cette proposition en responsable de la sécurité. Après débat, quatre membres du Conseil n'approuvent pas ce projet. Madame le Maire ne souhaite donc pas délibérer dans ces conditions étant donné le montant des devis. Sur les suggestions de certains, elle va se renseigner auprès des services compétents afin de vérifier qu'il n'existe pas de moyens aussi efficaces et moins coûteux. Une étude sera faite pour l'aménagement du virage face à l'ancienne boulangerie.

5) Vente de bois sur pied :

Madame le Maire rappelle la nécessité d'effectuer une « éclaircie sélective » parmi les pins et châtaigniers constituant la forêt communale. Cela régénérerait cette forêt qui n'est pas entretenue. Si nécessaire des arbres seront replantés ou semés.

Graines si semées 100 € le kg (2 à 3 kgs à l'hectare).

Si plantation 0.27 à 0.33 € le pin (1200.00 pins à l'hectare).

Accord à l'unanimité.

6) Demande de subvention fond de soutien à la restauration du petit patrimoine :

Le lavoir et la fontaine du lieu-dit Font d'Alba se trouvent sur le trajet « chemin de Fènelon ».

Madame le Maire souhaite solliciter une subvention afin de rénover ce lieu avec restauration d'un abri pour une halte des randonneurs.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Les maires des 7 communes, représentant le RPI regroupé, sont convoqués le 2 mai avec Monsieur PASTOR Inspecteur à Gourdon et les services régionaux du transport afin d'organiser les itinéraires. Une deuxième réunion le 7 mai avec Monsieur TARREGA Sous-Préfet et Monsieur PASTOR afin de faire le point sur la création du SIVU.
- La Préfecture a rappelé l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.
- Une documentation sur le nouveau dispositif Parcours-emploi-compétences a été adressée à la mairie afin d'indiquer la meilleure articulation des différents outils d'insertion.
- Le Procureur de la République souhaite nous rencontrer afin d'échanger sur la mission du parquet dont les maires connaissent parfois mal les fonctions. Une réunion est prévue le 23 mai à Cahors.
- Dans le cadre de l'élaboration du PLUI H, le service urbanisme organise une rencontre en présence de l'équipe municipale pendant la période entre le 21 mai et le 30 juin un mardi, mercredi ou jeudi.

QUESTION DIVERSES :

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,
Monique BOUTINAUD

